



LISTE DE QUESTIONS AUX PAYS AYANT SOUMIS UNE OBJECTION À LA RÉOLUTION

21/01

SOUMIS PAR : JAPON

Question	Dispositions pertinentes de la nouvelle convention ICCAT
Quelle est la raison de votre objection ?	<p>Article IX</p> <p>3. (c) Un membre de la Commission présentant une objection conformément au sous-paragraphe (a) ci-dessus <u>doit fournir par écrit à la Commission, au moment de la présentation de son objection, la raison de son objection</u>, qui doit être fondée sur un ou plusieurs des motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la recommandation est incompatible avec la présente Convention ou d'autres règles pertinentes du droit international ; (ii) la recommandation opère une discrimination injustifiée, en forme ou en fait, à l'encontre du membre de la Commission qui a formulé l'objection ; (iii) le membre de la Commission ne peut pas se conformer de manière pratique à la mesure parce qu'il a adopté une approche différente de la conservation et de la gestion durable ou parce qu'il n'a pas les capacités techniques pour mettre en œuvre la recommandation ; ou (iv) des contraintes de sécurité en raison desquelles le membre de la Commission ayant formulé une objection n'est pas en mesure de mettre en œuvre ou de respecter la mesure.
Avez-vous un plan de développement de la pêche et un plan de gestion des capacités pour la pêche à l'albacore ?	
Suite à votre objection à la Rés. 21/01, avez-vous mis en œuvre des mesures alternatives de conservation et de	3.(d) Chaque membre de la Commission qui présente une objection en vertu du présent article <u>fournit également à la Commission, dans la mesure du possible, une description de toute mesure de</u>



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien

iotc ctoi

IOTC-2022-S26-REF07[F]

gestion pour l'albacore ?	<u>conservation et de gestion alternative,</u> <u>qui doit être au moins aussi efficace que</u> <u>la mesure à laquelle il fait objection.</u>
---------------------------	--